

A 1415/94
LE 11/08/94

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 AOUT 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
le onze août

les administrateurs de la société anonyme AUTO DECO SOCIETE
NOUVELLE, au capital de 250.000 Francs, dont le siège est à
SCIONZIER 74300 - 8 Rue du Bargy,

se sont réunis au siège social sur convocation faite par les
soins du président du conseil d'administration à l'effet de
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Autorisation d'une convention réglementée.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Jean-Claude DUMONT
Madame Brigitte DUMONT
Monsieur Gérard HUGARD

Le conseil peut donc valablement délibérer sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude DUMONT.

Après rappel de l'ordre du jour, la discussion est ouverte et
les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social
de SCIONZIER 74300 - 8 Rue du Bargy à CLUSES 74300 - Z.A.E. de la
Maladière, à compter de ce jour et de soumettre cette décision à
la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil demandera en outre au Président de convoquer une
assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider la
modification corrélative des statuts.

40 21.11 A

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration autorise la signature d'un bail commercial entre notre société et la S.C.I. FLOBAS, société ayant des dirigeants et associés communs, pour la location des locaux sis Z.A.E. de la Maladière - 74300 CLUSES, moyennant un loyer annuel de 318.000 Francs hors taxes et mandate son Président à l'effet d'en informer le commissaire aux comptes conformément à la Loi.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au président du conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes publications afférentes à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après signature du présent procès-verbal par deux administrateurs.

Monsieur Jean-Claude DUMONT

Madame Brigitte DUMONT